



Fair Représentation
Vote équitable
Canada au Canada

Guide pour les Sections

Dernier mis à jour: décembre 2002

1. Qu'est ce qu'une section du mouvement pour la Représentation Equitable au Canada (REC)?

Une section du REC est une association régionale qui souhaite travailler dans la campagne « Faire compter chaque vote » dans sa région locale. Les sections régionales constituent un bon moyen pour les membres du REC de rencontrer d'autres membres, de travailler ensemble dans les activités des campagnes et de maintenir un contact avec la campagne nationale.

2. Quelle est la différence entre une section régionale du REC et un caucus du REC?

Les sections régionales sont constituées uniquement sur un critère géographique. Le REC organisera également des caucus non-géographiques sur des thématiques spéciales. Par exemple, à l'avenir il existera des caucus comme le caucus des Etudiants pour la Représentation Equitable, des Professeurs pour la Représentation Equitable ou des Syndicats de Commerce pour la Représentation Equitable. De plus, on espère que des membres du REC affiliés à des partis consolideront des caucus du REC tel que le parti Libéral pour la Représentation Equitable, le parti Communiste pour la Représentation Equitable, etc..

Pour plus d'informations sur les caucus du REC, voir Annexe 1.

3. Comment se forme une section régionale du REC?

Lorsque le Bureau national apprend qu'un certain nombre de membres du REC vivent dans une même région géographique, il propose de créer une section. Les sections seront initiées, créées et dirigées par les membres du REC de la région qui le souhaitent.

4. Quelles sont les zones géographiques couvertes par une section du REC?

La zone de couverture d'une section régionale sera déterminée par les membres organisateurs. Cependant les sections nécessitent la reconnaissance et la certification du Conseil national du REC. Une seule section sera reconnue dans une zone géographique spécifique. Dans les grands centres urbains comme Toronto et Vancouver les membres

peuvent faire le choix entre une grande et unique section ou plusieurs sections dans les différentes zones métropolitaines. Dans les zones rurales, une section peut recouvrir une ville, une région ou portion de province. Une section peut même couvrir une province entière.

5. Quel est le type de membership pour les sections?

Les sections du REC sont censées poursuivre la mission et avoir le même esprit que la Campagne Nationale du REC. Les sections sont également censées participer activement pour illustrer l'esprit multi-partisan et la composition du REC. Les sections doivent également respecter l'agenda du REC.

6. Est-ce que les membres du REC doivent appartenir à une section pour travailler dans la campagne?

Non, l'engagement dans une section est facultatif. Les membres du REC peuvent jouer un rôle important dans la campagne sans appartenir à une section. Ils peuvent distribuer des brochures, aider au recrutement de nouveaux membres, organiser des discussions pour des orateurs du REC, etc...

7. Comment se forment les sections?

S'il y a un nombre important de membres du REC dans une région (de 5 à 20 personnes suivant la taille de la région), un ou plusieurs membres doivent organiser un comité pour planifier une réunion initiale regroupant les membres du REC dans la région. La liste des contacts sera donnée par le Bureau national. Les initiateurs devront constituer un comité provisoire. Une ou deux personnes doivent être nommées dans la direction provisoire.

Une première réunion doit être convenue où les participants peuvent revoir les objectifs et rôles des sections et le règlement intérieur des sections. Un comité doit se nommer pour créer le règlement intérieur de la section pour sa présentation dans une réunion inaugurale.

En plus d'adopter le règlement intérieur, le groupe doit convenir une date pour une Assemblée générale annuelle (AGA) dans laquelle la direction de la section sera élue. Avant cette élection il y aura donc une direction provisoire.

Une fois le règlement adopté, la section contactera le Bureau national et demandera la reconnaissance officielle. En plus de cette reconnaissance

la section aura accès à la partie du site web du REC dédiée aux sections. La section pourra alors poster ses propres annonces.

(Voir Annexe 2 pour le modèle de règlement intérieur. Les sections peuvent modifier certains éléments du modèle mais il faut noter que le Conseil national du REC doit approuver les règles de la section et ses modifications éventuelles.)

8. Comment sont fondées les sections?

Les sections REC sont auto-financées. Les frais d'inscription du REC sont réservés au financement de la campagne nationale. Les sections peuvent et sont encouragées à s'engager dans des campagnes de financement locales. Les sections peuvent également décider des frais d'inscription des membres (voir la section IX du modèle de règlement intérieur).

9. Que font les sections?

De façon générale, le rôle des sections est d'entreprendre la campagne nationale « Faire compter chaque vote ». Dans nombreux cas il y aura des initiatives nationales lancées – comme le recrutement de membres, signatures de pétitions, des programmes de contact avec les MP, initiatives de l'éducation publique et les projets organisés par le mouvement. Cependant, les sections vont jouer un rôle important dans le repérage et les actions dans des opérations d'impact important du REC dans leur région. La seule consigne à suivre est que les sections doivent maintenir et montrer continuellement un esprit et un caractère multi-partisan.

Les sections peuvent et doivent consulter le Bureau national sur les initiatives des programmes. Quelques types des activités des sections sont listées ci-dessous.

1) Recrutement des membres du REC.

Toutes les sections doivent concentrer leur effort sur le recrutement de nouveaux membres du REC. Le recrutement doit commencer par l'entourage – tel que les contacts personnels, les amis, les collègues des membres déjà actifs - et chercher également tout endroit ou groupement qui aurait un intérêt pour soutenir la mission du REC.

2) Education sur le système électoral actuel.

Beaucoup de personnes qui rejoignent le REC sont conscientes et soutiennent les principes généraux de la réforme du système électoral, mais seraient intéressés d'apprendre davantage sur les problèmes spécifiques du système électoral actuel. Ils veulent connaître également le fonctionnement des systèmes alternatifs comme la représentation proportionnelle. Les sections peuvent inclure une composante d'éducation à chaque réunion, et /ou former un groupe de lecture ou de travail.

3) Stage pour les orateurs.

Le succès de la campagne « Faire compter chaque vote » dépendra de notre capacité à créer autant de rendez-vous que possible pour les orateurs du REC et leaders d'ateliers. Les sections peuvent travailler conjointement avec les orateurs ou leader d'ateliers du Bureau international ou le Conseil National. Cependant, un dépistage plus importante serait possible si des leaders locaux qualifiés et formés peuvent faire des présentations.

Les sections doivent se procurer les modèles de discours et les synopsis d'ateliers auprès du Bureau national. De cette façon, la portée de leur travail sera plus efficace et ils pourront développer des capacités de communication. Ils pourront également fournir des orateurs nationaux pour le REC et créer des ateliers dans la région.

NB: Si les sections ont des contacts avec des organisations nationales ou provinciales et peuvent organiser des rendez-vous ou réunions le REC doit être informé de l'identité des personnes qui vont représenter le REC et la campagne nationale.

4) Forums locaux ou réunions communautaires

En plus d'envoyer des représentants pour le REC vers d'autres groupes et événements, une section peut organiser son propre forum ou réunion communautaire sur la réforme électorale. Les présentateurs ou orateurs seront invités à faire des présentations individuellement ou en panel. Des leaders communautaires locaux, des MPs et autre membres importants peuvent être invités.

5) Réunions chez les membres.

Ces réunions peuvent être efficaces pour organiser et aider à la création d'un acte instrumentaire et recruter de nouveaux membres. Une section peut demander à chacun de ses membres d'organiser une réunion chez lui à laquelle sont invités les amis de l'hôte, ses collègues de travail et connaissances. Les invités viendraient pour apprendre plus sur le REC. Cette réunion informelle -avec une collation !- est un

excellent moyen de rencontrer des personnes qui s'intéressent déjà au sujet et donc de les motiver pour devenir membres et activistes.

6) Signature de pétitions.

La pétition nationale du REC est un bon outil pour aborder des amis, collègues et connaissances. De même, la pétition est un bon point de rencontre dans les stands d'informations dans les événements communautaires. Veuillez noter que la signature de pétition nécessite l'adresse électronique et numéro de téléphone de la personne constituant ainsi une bonne base de données pour le recrutement de membres. Le Bureau national du REC a rédigé une lettre électronique standard qui sera envoyée aux signataires des pétitions.

7) Réunions avec les MPs locaux et représentants des partis.

En conjonction avec la campagne nationale et le Comité de liaison aux MPs, les sections peuvent et doivent être en contact permanent avec le MP local, et les autres représentants des partis et candidats pour les informer sur les thématiques de la représentation équitable et les aider à définir leur position.

8) Autres activités

Les sections seront demandées de soutenir de nombreuses activités de la campagne nationale. Les sections seront encouragées à être innovantes à de prendre les initiatives sur des occasions qui se présenteront au niveau local pour faire avancer la campagne.

10. Ressources

Au fur et à mesure que le REC grandit et la campagne s'étend, le site web de REC continuera de s'enrichir pour devenir un centre d'information et de communication transparent. Le site possède déjà plusieurs articles introductifs sur les thématiques de la réforme du système électoral. D'autres articles sont à rajouter.

Le REC continuera à se développer et à rendre accessible tous les documents de la campagne et de l'éducation publique en anglais et en français.

Le Bureau national du REC aura également des modèles pour des présentations introductives dans les communautés, des modèles d'ateliers d'introduction et des présentations plus avancées pour ceux qui travaillent dans les campagnes.

En plus, les membres du Bureau national et du Conseil national seront disponibles pour fournir un soutien aux sections par une participation dans

des réunions, des présentations et en aidant avec leur réseau de connaissances.

11. Information concernant les élections dans les sections

L'élection du comité exécutif dans votre section est une opportunité pour familiariser les membres avec des systèmes de vote proportionnel. Le modèle du règlement intérieur des sections suggère l'utilisation d'un des systèmes de vote unique transférable (en anglais, « STV »). Des logiciels gratuits de tabulation de ces systèmes sont disponibles sur le site web du « Electoral Reform Society » (Royaume-Uni)

Annexe 1: Les caucus du REC

En tant que membre de la campagne « Faire compter chaque vote » le REC organisera aussi des caucus sur des thématiques spéciales avec les membres. Par exemple, à l'avenir il existera des caucus comme le caucus des Etudiants pour la Représentation Equitable, des Professeurs pour la Représentation Equitable ou des Syndicats de Commerce pour la Représentation Equitable. De plus, on espère que des membres du REC affiliés à des partis consolideront des caucus du REC tel que les Libéraux pour la Représentation Equitable, le Parti Communistes pour la Représentation Equitable, etc..

Alors que les sections sont censées avoir une palette large et variée de membres qui représentent bien le soutien de toute la citoyenneté pour le mouvement pour la Représentation Equitable, les caucus seront représentés par des personnes qui partagent des antécédents et contextes communs.

Au niveau des autres aspects, un caucus du REC va opérer de la même façon qu'une section, avec la seule exception que la planification et la plupart des réunions seront faites par internet plutôt que directement.

Ceux qui sont intéressés pour aider à organiser et à soutenir un caucus du REC sont encouragés à contacter le Bureau national ou un membre du Conseil national.

Annexe 2: Modèle de Statuts pour une section du REC

I. Nom

La section du mouvement pour la Représentation équitable au Canada à _____ doit être appelée Représentation équitable au Canada - _____, et dorénavant on va s'y référer comme la Section.

II. Buts et Objectifs

Les buts et les objectifs de la Section sont:

- supporter les objectifs de la Représentation équitable au Canada et sa campagne faite par ses citoyens multi-partisans;
- fournir tous les moyens nécessaires à la population à _____ afin de leur permettre de participer à la création d'un nouveau mode de scrutin;
- fournir au public toutes les informations relatives à la réforme du mode de scrutin.

III. Membres

Les membres de la Section sont les membres actuels de la Représentation équitable au Canada (dorénavant s'y référer comme Organisation nationale) résidant à _____ qui ont signé par écrit leur volonté de participer dans les activités de la section et leur volonté d'y demeurer par ce règlement interne et celui de l'Organisation nationale.

IV. Le Comité Exécutif

Le comité exécutif de la Section doit se composer comme suit:

- i) président;
- ii) secrétaire;
- iii) trésorier;
- iv) des membres actifs, le nombre de ces membres doit être compris entre 2 et 4.

Le mandat de chaque membre du comité exécutif est d'une année.

Les réunions du comité exécutif peuvent avoir lieu à tout moment et endroit déterminé par la direction, à condition qu'une notification écrite sur la réunion soit donnée personnellement, par télécopie ou courriel à chacun des membres de la direction.

Chaque membre de la direction exerce son droit de vote (1 seul vote).

Un quorum de la direction consiste en la majorité de la direction.

V. Assemblée générale annuelle

La Section doit tenir une assemblée générale annuelle qui doit:

- i) recevoir un relevé de compte financier actuel du trésorier et,
- ii) élire le comité exécutif.

Le quorum de la Section doit comprendre cinq pour cent des membres incluant la majorité du comité exécutif.

Une notification pour toute réunion annuelle ou extra-ordinaire doit être envoyée quatorze jours avant par courrier, télécopie ou courriel à chacun des membres.

L'avis de chaque assemblée, où des sujets spéciaux sont à discuter, doit contenir des informations suffisantes pour permettre aux membres de former un jugement raisonnable pour prendre une décision.

Chaque membre présent à l'assemblée peut exercer son droit de vote. La majorité des votes exercés par les membres doit décider des questions dans l'assemblée, sauf les cas où on a besoin d'un plus grand nombre requis par ces statuts ou par l'Act.

VI. Eléctions

Les élections du comité exécutif doivent être des élections à bulletin secrets:

- i) le comité exécutif doit être élu par un vote proportionnel utilisant un des systèmes du bulletin transférable.
- ii) le président doit être le candidat qui reçoit le plus grand nombre des votes de première préférence, sauf lorsque les candidats élus donnent leur accord mutuellement pour un autre candidat.
- iii) Le comité exécutif doit tenir une élection pour occuper les autres postes du comité exécutif autre que celui du président.

VII. Rôles et Responsibilités du comité exécutif

i) Le président doit :

- présider les réunions de la Section et du comité exécutif;
- représenter la Section auprès du public;
- assumer la responsabilité pour toutes les communications et les documents officiels de la Section;
- agir comme membre de droit de toutes les comités et avoir l'autorité, après consultation du comité exécutif, de désigner un membre du comité exécutif comme membre de droit à n'importe quelle comités;
- interpréter les statuts de la Section;
- agir comme co-signataire pour la compte bancaire de la Section.

ii) Le secrétaire doit:

- tenir les procès verbaux de toutes les assemblées générales et spéciales, ainsi que du comité exécutif;
- assurer convenablement la distribution des procès verbaux;
- rédiger les correspondances et autres documents;
- s'assurer que cette documentation arrive bien aux destinataires.

iii) Le trésorier doit:

- présenter l'état financier de la section à chaque réunion de la Section et du comité exécutif;
- agir comme co-signataire pour la compte bancaire de la Section.

VIII. Comités

Le comité exécutif a l'autorité et la responsabilité d'établir les comités de la Section.

IX. Finances

- i) La section doit être financée par des donations et les frais d'inscription qui peuvent être prélevés lors de l'assemblée générale annuelle;
- ii) Les frais d'inscriptions peuvent être prélevés seulement par le vote de deux tiers de la majorité des personnes présentes qui vote dans l'assemblée générale annuelle.

X. Amendement des Statuts

- i) Tout amendement, annulation, ou addition à ces statuts ne peut devenir effectif que par approbation de deux tiers des membres votants à l'assemblée générale annuelle.
- ii) La notification de motion doit être incluse dans la notification officielle de l'assemblée générale annuelle pour amender, supprimer, ou ajouter quoi que ce soit à ces statuts.
- iii) À moins de spécifications contraires, tout amendement, annulation ou addition à ces statuts doit être effectif dès son adoption.

XI. Autorités

- i) Rien dans ces statuts ne doit être en contradiction avec les statuts de l'Organisation nationale
- ii) Pour prendre effet, ces statuts et tous ses amendements, additions, et annulations doivent recquérir l'approbation écrite du conseil national de la Représentation équitable au Canada.
- iii) Le comité exécutif doit avoir l'autorité à créer des politiques et les règlements nécessaires pour l'administration des affaires de la Section, si de tels politiques et règlements ne sont pas en conflit avec ces statuts ou avec les statuts de l'Organisation nationale.